

TRANSMIS LE 07/02/2024
REÇU LE 07/02/2024
AFFICHÉ LE 08/02/2024
NOTIFIÉ LE 08/02/2024
PUBLIÉ LE 08/02/2024
EXÉCUTOIRE LF 08/02/2024

2024/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : SPORTS - ALBONAISE GYMNASTIQUE DE FRANCONVILLE – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h10, question 2), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNERIEY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Jacques DUCROCQ (Pouvoir à Marie-Christine CAVECCHI jusqu'à son arrivée à 22h10, question 12), Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour la question 1)

Nadine SENSE : Sabrina FORTUNATO

Jacques DUCROCQ : Marie-Christine CAVECCHI (de la question 2 à la question n°11 incluse)

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Michelle SCHIDERER : Alain VERBRUGGHE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT : Françoise LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°15 du CM en date du 25/01/2024-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION n°15

OBJET : SPORTS - ALBONAISE GYMNASTIQUE DE FRANCONVILLE – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, instaurant le principe de conventionnement,

VU la demande d'avance de subvention communale de fonctionnement de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) au titre de l'année 2024 transmise par l'association Albonaise Gymnastique de Franconville, en date du 18 décembre 2023,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT le projet développé par l'association Albonaise Gymnastique de Franconville et son inscription dans la vie sportive et locale,

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'association Albonaise Gymnastique de Franconville de faire face à ses besoins de trésorerie afin de pouvoir assumer ses missions,

CONSIDÉRANT la convention d'avance de subventionnement à signer entre la Ville et l'association, en définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation et de contrôle,

CONSIDÉRANT que l'avance de subvention ne doit pas excéder 50% de la subvention communale de fonctionnement accordée à cette association en 2023 soit 55 000 € (cinquante-cinq mille euros),

APRES l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 19 décembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 15 janvier 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une avance de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) sur la subvention communale de fonctionnement de l'exercice 2024 à l'association Albonaise Gymnastique de Franconville,

Article 2 : DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 – 302 du budget 2024 de la Ville,

Article 3 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'avance de subvention entre la Ville et l'association Albonaise Gymnastique de Franconville annexée à la présente délibération,



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°15 du CM en date du 25/01/2024-P2/2

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération,

Article 5 : PRÉCISE que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



D^{me} Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Le 8 février 2024

Acte à classer

DEL25012024Q15

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-07T18-02-22.00 (MI250820514)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240125-DEL25012024Q15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORTS - ALBONAISE GYMNASTIQUE DE FRANCONVILLE - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Date de décision : 25/01/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations□)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 15 - SPORTS Avance Albo 2024.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 07/02/24 à 18:02

Par SADEQ Fatiha

Transmis Date 07/02/24 à 18:02

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception Date 07/02/24 à 18:05

